

# Si $A=B$ , $B=A$

Autor(en): **C.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275914>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Si A = B, B = A

On s'accorde généralement à reconnaître à l'égalité la propriété de réciprocité. La Cour suprême allemande, en tout cas, l'a appliquée avec éclat en accordant aux hommes célibataires le



même privilège que celui octroyé aux femmes seules : comme elles, ils auront droit à un jour de congé mensuel pour passer l'aspirateur chez eux, faire leur lessive et reprendre leurs chaussettes. Cet arrêt répond à l'appel d'un infirmier à qui l'hôpital qui l'employait avait refusé ce droit, sous la bénédiction du tribunal des prud'hommes. La Cour suprême, elle, a jugé selon le principe constitutionnel d'égalité de traitement des deux sexes.

En revanche, la Deuxième Cour de droit public du TF de notre pays ne l'entend pas de cette oreille. Un fonctionnaire fédéral a déposé une plainte concernant l'inégalité de traitement entre les sexes dans l'âge de la retraite ; plainte qui a été rejetée au nom de la « différence biologique » fondant cette inégalité. Si le Tribunal reconnaît que les mentalités changent, ce serait plutôt dans le sens contraire, soit vers une standardisation de l'âge de la retraite à soixante-cinq ans, et non à soixante-deux ans.

C.C.

## Du côté des organisations

### Nations Unies

#### Femmes, démographie, développement

Plusieurs conférences successives des Nations Unies ont fait prendre conscience du lien étroit entre le statut de la femme et le développement socio-économique. Il est manifeste que l'instruction pour les femmes entraîne une diminution du nombre des naissances, et qu'une démographie moins galopante est la condition du développement. Les plans d'action adoptés à Bucarest (Conférence sur la population) et à Mexico ont suscité des programmes ayant spécifiquement trait aux femmes, et favorisé l'intégration des femmes dans la planification du développement, mais il n'est pas encore certain qu'on en ait tous les effets escomptés.

La présence effective des femmes aux postes où se prennent des décisions est une condition *sine qua non* du succès des programmes pour les femmes. C'est le cas par exemple au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), où 35 % des administrateurs sont des femmes. En revanche, la Conférence de l'Organisation Internationale du Travail de 1976, où il n'y avait probablement pas autant de femmes aux positions-clés, a adopté une stratégie du développement « axée sur la satisfaction des besoins essentiels », qui ne semble pas avoir trouvé l'agrément des femmes. Elle part en effet d'une approche « d'aide sociale » qui tend à marginaliser encore les femmes, « à confirmer les croyances et préjugés quant à la faiblesse et à l'inaptitude des femmes ». Si on ajoutait à cette stratégie des éléments couvrant véritablement les besoins des femmes

— et qui, mieux que les femmes, pourrait les expliciter ? — elle contribuerait « à l'intégration de femmes dans le processus de développement, à la réduction des taux de croissance démographique et à l'édification d'une société plus juste pour tous ».

Ces réflexions sont tirées d'un intéressant article dans *Forum du développement* de décembre 1979 (Office de l'information des Nations Unies). Si elles concernent le tiers monde, elles sont valables aussi pour les pays industrialisés, où la part des femmes aux décisions est toujours et partout insuffisante.

### ONG

#### Le Forum

Les Organisations Non Gouvernementales, ONG, mettent sur pied un forum parallèle à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour les femmes, à Copenhague du 14 au 30 juillet. Tout en facilitant le moyen de suivre à distance les travaux de la Conférence, le Forum permettra à des hommes et à des femmes de toutes les régions et de tous les milieux d'échanger des informations et des points de vue, et de « développer une stratégie de changement, en particulier dans les domaines couverts par la Conférence : égalité, développement, paix ».

Perle Bugnion-Secretan

### BIT

#### Du côté de l'Est

Le Bureau International du Travail vient de publier une étude sur l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi, dans 5 pays de l'Est. Comment la combinaison de facteurs économiques et idéologiques, comment l'infrastructure qui en résulte contribuent à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes au travail : telles sont les questions posées dans cette étude. A l'heure où l'initiative de l'égalité est débattue dans notre pays, il peut être intéressant de voir comment le même problème est considéré et résolu dans un système économique différent du nôtre.

(1979, 85 pp., Fr. 15, Réf: 92-2-202167-3, à commander au BIT, Publications, 1211 Genève 22)

C. C.

## EMMAÜS

débarrasse **gratuitement**  
votre appartement, bureau,  
cave, grenier et voitures

Communauté d'Emmaüs - 5, route de Drize - Tél. 42 39 59  
Genève - CCP 12 - 1222